
Délégués :	M. Gérard Brodard, Commune de Lully M. Yves Blanc, Commune d'Estavayer M. Sébastien Bise, Commune de Cheyres-Châbles
Comité	M. Serge Carrard, Commune de Châtillon M. Eric Rey, Commune d'Estavayer M. Pierre Andrieu, chef de service, Service de l'environnement, Commune d'Estavayer
Président :	M. Gérard Brodard
Secrétaire	Mme Elisabeth Nell, secrétaire, Service de l'environnement, Commune d'Estavayer
Excusés :	M. Daniel Martin, délégué de la Commune de Châtillon M. Thierry Vallat, délégué de la Commune de Lully M. Joseph Borcard, Président du comité de l'ERES, Commune d'Estavayer M. Christian Cornioley, membre du comité, Commune de Cheyres-Châbles M. Jérémy Bonfils, membre du comité, Commune de Lully M. Yves Bourdilloud, chef d'exploitation de la STEP

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'ERES DU 14 OCTOBRE 2021

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 25 mai 2021	2
2. Election du vice-président de l'assemblée des délégués	2
3. Commission financière	2
4. Règlement des finances	3
5. Budgets 2022	3
6. Choix de l'organe de révision des comptes	4
7. Divers	4

M. Gérard Brodard ouvre la séance à 18h30. Il présente ses excuses pour son retard et il souhaite la bienvenue à M. Yves Blanc, nouvel élu au Conseil communal et qui représente la Commune d'Estavayer en qualité de délégué.

Les délégués ne formulant pas de remarque sur l'ordre du jour, il est accepté.

M. Yves Blanc est nommé scrutateur.

M. Gérard Brodard annonce qu'il a refusé que les membres de la commission financière se réunissent juste avant le début de l'assemblée afin de préavisier le budget et le règlement financier. Il préfère qu'ils le fassent sans être pressés après l'assemblée.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 25 MAI 2021

M. Gérard Brodard a constaté que le délai au 30 septembre pour annoncer les noms des candidats à la commission financière a été manqué. Dorénavant, afin d'éviter un non-respect des échéances, une liste des suspens sera ajoutée en fin de procès-verbal. Il demande à la secrétaire de l'avertir lorsque qu'il y a un délai qui risque de ne pas être respecté.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 25 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES

M. Gérard Brodard informe les présents qu'en principe, à l'ERES, le vice-président de l'assemblée est le délégué de la Commune d'Estavayer. Il propose ainsi que M. Yves Blanc soit nommé vice-président et le remplace en cas de nécessité.

La proposition de M. Gérard Brodard de nommer M. Yves Blanc en qualité de vice-président de l'ERES est acceptée à l'unanimité.

M. Yves Blanc accepte sa nomination.

3. COMMISSION FINANCIÈRE

3a) Détermination du nombre de membres de la commission financière pour la période administrative

M. Gérard Brodard propose que le nombre de membres de la commission financière soit de trois.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3b) Election des membres de la commission financière pour la période administrative

M. Gérard Brodard indique que lors de la dernière assemblée, il avait été décidé que les trois communes partenaires d'Estavayer dans l'ERES proposeraient des membres pour la commission financière. La Commune de Cheyres-Châbles a proposé M. Philippe Rapo, Conseiller communal et Vice-Syndic, la Commune de Lully a proposé M. Thierry Vallat, Conseiller communal et délégué à l'assemblée de l'ERES. Par contre la Commune de Châtillon n'a pas de membre à proposer. Donc, si Châtillon se désiste, le troisième membre proviendrait de la Commune d'Estavayer.

M. Gérard Brodard propose que le troisième membre soit M. Yves Blanc de la Commune d'Estavayer.

M. Yves Blanc est d'accord de faire partie de la Commission financière.

Les membres proposés, soit MM. Philippe Rapo, Thierry Vallat et Yves Blanc sont élus à la Commission financière pour la période législative à l'unanimité.

La commission financière devra se réunir prochainement afin de se constituer.

4. RÈGLEMENT DES FINANCES

M. Gérard Brodard indique qu'avec la nouvelle loi sur les finances, toutes les associations de communes doivent se doter d'un règlement des finances et d'une commission financière. Il présente aux délégués le projet de règlement des finances qui est basé sur un règlement type.

A la question de savoir si les seuils des montants des dépenses proposées sont en adéquation avec le travail usuel, M. Pierre Andrieu indique qu'ils sont basés sur ce qui avait déjà été décidé lors d'un comité de l'ERES et par rapport à ce qui se fait au niveau communal à Estavayer.

M. Gérard Brodard indique que nous pouvons voter le règlement tel que proposé et ensuite, avec la pratique, si nécessaire, le modifier dans quelques années.

Le règlement des finances est accepté par les délégués présents sous réserve du préavis de la commission financière.

5. BUDGETS 2022

Présentation des budgets de fonctionnement et d'investissements

M. Gérard Brodard passe en revue les postes relatifs au traitement primaire, au traitement secondaire et au traitement des boues.

M. Gérard Brodard indique que le total des charges se monte à CHF 2'257'920.00 et celui des produits à CHF 759'200.00, soit une différence de charges de CHF 1'498'720.00 à se répartir entre les 4 Communes.

De plus, il y a une taxe de CHF 9.00 par habitant sur les micros-polluants à payer, soit un total de CHF 107'622.00.

Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements

Les budgets 2022 sont approuvés par les délégués sous réserve du préavis de la commission financière.

M. Serge Carrard quitte la séance.

6. CHOIX DE L'ORGANE DE RÉVISION DES COMPTES

M. Pierre Andrieu informe les présents qu'un appel d'offre incluant la révision des comptes de l'ERES a été fait par la commune d'Estavayer car celle-ci doit aussi choisir un nouvel organe de révision.

Il est proposé que l'ERES choisisse la même fiduciaire que celle choisie par la Commune d'Estavayer sur proposition de sa commission financière.

Le choix d'Estavayer s'est porté sur NBA Audit SA. Si l'ERES fait un autre choix, il n'est pas sûr que les conditions financières soient les mêmes car la révision des comptes de l'ERES faisait partie du tout.

Les présents valident le choix de NBA Audit SA à l'unanimité sous réserve du préavis de la commission financière.

7. DIVERS

M. Yves Blanc demande à la secrétaire d'envoyer un mail à la commission financière avec des choix de dates pour qu'elle se constitue.

M. Pierre Andrieu indique qu'il n'a pas oublié que nous avons eu une demande pour l'organisation d'une visite de la STEP à l'intention des délégués et membres des exécutifs communaux et autres intéressés. La visite pourrait être planifiée ce printemps, entre mars et avril 2022 en fin de journée.

M. Sébastien Bise demande où nous en sommes avec les négociations avec les entreprises Marmy Viandes SA et ELSA.

M. Andrieu indique que nous avons l'obligation de faire des conventions avec les industries qui polluent plus de 300 équivalents-habitants, soit Marmy Viandes SA et ELSA. Il est important de le faire car nous devons mettre à jour nos statuts qui règlent les relations intercommunales d'une part et établir les conventions tripartites (industrie, commune, ERES) et avec les grosses industries d'autre part. Ces 2 entreprises sont informées de cela.

Il explique que ces entreprises effectuent elles-mêmes le prétraitement des eaux. Marmy Viandes SA sur son site et ELSA sur le site de la STEP par l'intermédiaire des installations d'ELSAPur propriété ELSA et exploité par le personnel communal. La convention doit régler les coûts de l'évacuation et de l'épuration tant du point de vue de l'exploitation que des investissements. La convention actuelle est suffisante pour la partie exploitation mais ne règle pas le cas des investissements à venir. C'est pourquoi, il est difficile de chiffrer la participation des communes à la réfection de la STEP tant que nous n'avons pas fini les négociations avec ELSA sur leur participation relative aux investissements à venir.

M. Gérard Brodard parle d'un plan sectoriel des eaux. Il demande qui doit s'en occuper. Est-ce l'ERES ou chaque commune individuellement. M. Pierre Andrieu va regarder.

L'assemblée des délégués est close à 19h10

La Secrétaire : Elisabeth Nell

Numéro du suspens	Désignation	Responsable	Délai
1	Constitution de la commission financière et préavis du budget, du règlement financier et de l'organe de révision des comptes.	Administration ERES + Président de l'assemblée	Fin novembre 2021
2	Fixation d'une date pour la visite de la STEP ce printemps	P. Andrieu et Y. Bourdilloud	Fin d'année 2021
3	Plan sectoriel des eaux, de quoi il s'agit et qui doit faire quoi.	P. Andrieu	